

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

27 juillet 2009

Présents : Raymond GAGNE, Raphaël ALLIRAND, Agnès BADIOU, Paul CHANAL, Raymond CHENEVERT, Philippe GENTES, Jean GIBERT, Stéphanie LAC, Yoann PERBET et Marie POINTEAU.

Excusés : Yves GIRE

Début de séance 20 h 50

- **Hebdomadaire « Renouveau »**

Monsieur le Maire, Raymond GAGNE répartit des exemplaires de l'hebdomadaire « Renouveau » aux différents conseillers afin que la distribution puisse se faire sur toute la commune. Il s'agit de l'édition du 24 juillet qui présente la Commune de Moudeyres et fait état des différents projets de développement.

- **Proposition de création d'une zone d'aménagement différé sur le bourg de Moudeyres**

Dans la continuité de différentes réunions précédentes et en particulier suite à des délibérations prises lors de précédentes sessions du conseil municipal, Monsieur le Maire, Raymond GAGNE rappelle qu'un projet de développement économique sur la Commune est en cours d'étude. Ce projet prévoit entre autre, la commercialisation de produits agro alimentaires et artisanaux, et suppose que la Commune dispose d'un local à ces fins. Dans ce but il s'avère nécessaire de pouvoir acquérir le cas échéant, ou faire aménager certains bâtiments ou parcelles du bourg. Il rappelle que la législation en matière de droit de préemption urbain donne au Préfet la faculté d'instituer un droit de préemption sur des parties du territoire communal appelées « Zone d'Aménagement Différé ».

Le bénéficiaire de ce droit pourrait être la commune, ce qui lui permettrait d'acquérir par priorité les biens mis en vente dans ces secteurs pendant une durée de 14 ans à compter de la décision préfectorale.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- *Demander à monsieur le Préfet de prendre un arrêté pour la création d'une zone d'aménagement différé dans le bourg, correspondant aux parcelles :*
 - AC 302*
 - AD 119 et AD 120*
 - AD 39 et AD 42**et telle que délimitée sur le plan ci-annexé,*
- *Demander que la commune soit désignée comme titulaire du droit de préemption, lequel sera exercé pour :*
 - *Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat sur le bourg,*
 - *Organiser la création ou l'accueil d'activités artisanales, commerciales et sociales, puis leur maintien ou leur extension éventuelle, (projet à l'étude de réalisation d'une maison de producteurs de pays avec création d'emplois),*
 - *Favoriser le développement du tourisme et des loisirs, (projet à l'étude de la réalisation d'une maison de producteurs de pays, d'une maison de l'artisanat, création de parkings et d'aires de jeux)*
 - *Réaliser des équipements collectifs, (projet d'aire de jeux et de repos)*
 - *Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti, (projet de restauration d'une maison avec sauvegarde du patrimoine qui sera la vitrine du Mézenc)*
 - *Constituer des réserves foncières en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement répondant aux objectifs précités.*
- *Donner délégation au Maire, Raymond GAGNE, pour mener à bien ces opérations.*

- **Subvention à l'Association « Fin Gras »**

Raymond GAGNE, Maire et Président de la Commission agricole de la CCPM, donne lecture de la lettre adressée par cette Commission agricole à l'Association « fin gras » et à l'ensemble des Communes de la CCPM :

« Objet : position des membres de la Commission Agriculture et développement rural de la Communauté de Communes sur la suite à donner aux sollicitations de l'association Fin Gras auprès des collectivités de notre territoire.

La commission s'est réunie le jeudi 25 juin à 20 H 30 sous la présidence de Raymond GAGNE.

Etaient présents : Raymond GAGNE, Raymond DEVIDAL, Philippe BRUN, Angèle ROCHETTE, Olivier ALLEMAND, Philippe GERBIER, Cyrille ROMEAS, André DEFAY Roland PESSEMESE

Excusés : Régis LAC, Daniel DUSSAUD - Absents : Emmanuel PALHIER, Frédéric VIGNAL et Jérôme SURREL

Cette réunion fait suite à l'engagement pris par la CC du Mézenc lors du CA de l'association Fin Gras le 17 juin 2009 aux Estables. Il est exposé les difficultés du Fin Gras : licenciement du technicien au 31 août 2009, capacité à pérenniser un ½ temps sur le volet technique : sachant que le ½ temps permettant d'assurer le travail d'animation et de développement des volumes est conditionné par la dotation des collectivités : CC et communes pour fin 2009 mais aussi les années suivantes de manière dégressive selon la montée en puissance des volumes et des adhésions.

Après discussion la position de la commission agricole est la suivante :

Une aide financière pourrait être envisagée par les communes et la communauté de communes sous les conditions suivantes :

- 1 - chaque commune et communauté de commune adhérente auront de droit un siège au Conseil d'administration
- 2 - nécessité d'organiser une assemblée générale extraordinaire avec les communes et intercommunalité qui se sont prononcées en faveur de ce soutien
- 3 - recentrage obligatoire de l'association sur le cœur de son activité : contrôle et suivi et animation terrain, développement des volumes
- 4 - transfert de l'organisation de la fête du Fin Gras aux OTI, Communauté de Communes et Communes d'accueil en lien avec les structures organisatrices de manifestations de type comité des fêtes présentes sur le territoire.

Les membres de la commission Agricole soumettent cette position à l'exécutif de la Communauté de Communes en date du 2 juillet et compte d'ores être suivis dans ces orientations. »

Après discussion sur le sujet,

Le Conseil municipal vote la subvention de 500 € à l'Association Fin gras. Cette aide financière sera réglée après la tenue de la nouvelle réunion avec l'Association, réunion demandée par la Commission agricole.

- **Dégradation de la voirie communale n°1**

Le 16 juillet 2009 aux alentours de 17 h, l'Entreprise MICHEL des Estables a emprunté la route qui va du Fraisse à Moudeyres avec un tombereau (engin de chantier) rempli de pierres.

Celui-ci a arraché le revêtement de la voirie. Le maire Raymond GAGNE a pris contact avec Monsieur Raymond MICHEL avec lequel une solution est encours d'étude. Monsieur Philippe TEYSSIER, de la DDEA a estimé les travaux de restauration à environ 1000 €. Un courrier recommandé a été envoyé à l'Entreprise MICHEL afin de lui demander de prendre à sa charge les travaux de réparation.